



Comprendre le monde,  
construire l'avenir®

## Élections du 20 mars 2012

### CONSEIL SCIENTIFIQUE

#### COLLEGE : USAGERS

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

#### Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	4 titulaires/ 4 suppléants
Nombre total d'inscrits :	2567
Nombre total de votants :	127
Nombre total de bulletins nuls :	2
Nombre total de suffrages exprimés :	125

#### ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste : « Pour valoriser notre doctorat et nos compétences, je vote Confédération Etudiante ».	48
- Liste «ADDOC»	41
Liste « BOUGE TA FAC la liste associative »	22
- Liste « UNEF et associations étudiantes »	14

considérant que le quotient électoral est de :  $125/4= 31.25$

Il convient d'attribuer :

- 2 sièges à la liste : « Pour valoriser notre doctorat et nos compétences, je vote Confédération Etudiante ».
- 1 sièges à la liste « ADDOC»
- 1 siège à la liste « BOUGE TA FAC la liste associative »

### DECIDE

**Article 1er** : sont proclamés élus :

Titulaire	Suppléant
-TEXIER Yoan	-ARDRÉ Maxime
-BAREILLE Cédric	-TESTOV Dimitri
-GUERIN Juliette	-ROLLE Jérémie
-BIAJOUX Vincent	-LE POULTIER Guilhem

**Article 2** : La directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 22 mars 2012



Professeur GUY COUARAZE